Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Formulaire d'inscription ***(form also available in English)***
Réseautage

Roger Plamondon
Président du conseil
Société de vélo en libre-service

Jeudi 6 mai 2010
de 7 h 30 à 9 h

OMNI Mont-Royal
1050, rue Sherbrooke O.
Peel

MATIN TENDANCES ALLSTREAM

allstream
C'est bien plus qu'un réseau™

Présenté par :

Rio Tinto Alcan

Coordonnées

Numéro de membre * _____ ☐ Non-membre

* Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

☐ M. ☐ Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité ?

☐ Courriel ☐ Ami / Collègue ☐ Courrier ☐ Web ☐ Journaux
☐ Sollicitation téléphonique ☐ Autre .....

Coût

Membres :	**Non-membres :**
..... Billet(s) à 45 $ + TPS + TVQ = 50,79 $	..... Billet(s) à 60 $ + TPS + TVQ = 67,72 $
..... Table(s) de 10 à 405 $ + TPS + TVQ = 457,14 $	..... Table(s) de 10 à 600 $ + TPS + TVQ = 677,25 $

Paiement

☐ American Express ☐ Diners Club International ☐ MasterCard ☐ Visa ☐ Chèque*

__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __		__ __	__ __
Numéro de la carte					Date d'expiration (mm/aa)	

Titulaire de la carte _____ Signature _____

*Tout achat de 200 $ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 200 $, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la :
Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7

À retourner par télécopieur : 514 871-5971 **Pour plus d'information : 514 871-4000, poste 4001**

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.ccmm.qc.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Aucune confirmation de votre réservation ne vous sera retournée. La Chambre n'acceptera aucune réservation, annulation ni remboursement deux jours ouvrables avant l'activité.
- Cette activité peut faire l'objet d'une dépense admissible dans le cadre de la loi 90.